

Compte rendu de réunion du Syndicat de l'ASDP

du 10 novembre 2018

Participants : Antoine BILLET, Sophie CAUBLOT, Daniel CUQUEMEL, Philippe LAFARGUE, Denis LEFEBVRE, Patrick MÉDARD, Nicole OHEIX, Nicole Savary.

Mme le Maire, Marie-Joseph HAIZE

1 Validation du Compte rendu du 10 août 2018

Le Compte rendu est validé.

2 Point sur les travaux urgents

Il s'agit des travaux d'enrochement de la propriété de Patrick Médard, la seule des 4 propriétés signalées par ISL comme à enrocher d'une façon urgente dont le propriétaire (P. Médard) a accepté de payer environ les ⅔ des travaux, la Communauté COTENTIN n'ayant toujours pas décidé son implication dans le financement de notre projet.

Patrick passe la vidéo des travaux, faite par Hervé Hanin, voisin de Patrick.

Michel Oury tâchera de la mettre sur le site. Le résultat des travaux est très satisfaisant et conforme aux prescriptions d'ISL.

Patrick signale qu'il a dû faire mettre, pour 1.000 €, une couche de terre sur la tête d'enrochement.

Le coût total des travaux est de 33.749 €

- La Mairie subventionne 3.230 €
- Le Département subventionne 2.630 €
- L'ASDP subventionne 7.500 €
- La part de travaux pour P. Médard est donc de 20.388 €, ce qui représente environ les ⅔ des travaux.

Ceci, ainsi que le contexte très administratif du projet, sera rappelé dans le flash info à venir sur le site et distribué aux abonnés.

(Il reste en caisse à l'ASDP 29.808 € actuellement)

3. Prochaines Communications.

Un nouveau flyer devra être fait aux vacances de Noël, portant sur l'ASA. Un texte devra être finalisé lors de la prochaine réunion du 21 décembre.

Un autre flyer sera fait en février/mars sur des précisions concernant l'ASA

Lors de l'AG 2019, la question sera posée aux adhérents: va-t on vers l'ASA et si oui, sur quel périmètre ?

4. Travaux de confortement

Ils concernent actuellement 10 propriétaires.

Le 3ème dossier d'AOT - la limite des 1.500 m2 de travaux nous a permis de ne pas refaire la totalité des procédures d'autorisation de travaux auprès de la DDTM - a été refait auprès de la DDTM ... qui devrait délivrer son autorisation (pour 2 ans) assez rapidement.

Dans ce projet, la totalité des travaux est payé par les propriétaires.

Une fois l'autorisation acceptée, une consultation auprès de COLAS et d'autres sera faite, avec également les propriétaires.

5.Travaux à long terme.

Les compléments d'information demandés par la DDTM pour l'autorisation du projet final ont été reçus d'ISL. L'étude complète sera donc envoyée à CERESA pour validation finale auprès de la DREAL. En revanche, le financement du projet ne peut être bouclé qu'avec l'agrément éventuel de la communauté COTENTIN, attendu fin 2019.

6. Secours en cas d'urgence.

On réfléchit encore sur ce projet. (Prise de responsabilité de l'ASDP, stockage des rochers etc ...)
Antoine, après avoir consulté une carrière pour les rochers, va consulter des entreprises pour la maîtrise d'oeuvre de ce projet.

7. Divers.

Mme le Maire se renseignera sur l'existence d'un arrêté de la commune de Portbail stipulant la prise en charge de la commune pour la défense contre la mer.

6. Information sur les cotisations au 13 novembre 2018

		2015	2016	2017	2018
Total Nombre d'adhérents à jour de leurs cotisations		106	100	84	63
	1ère ligne	55	53	51	44
	2e ligne	12	12	9	3
	autres lignes	39	35	24	16